



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Création d'une unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile

Question écrite n° 8298

Texte de la question

M. Frank Giletti attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le projet de création d'une quatrième unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile. Le 28 octobre 2022, le Président de la République annonçait la création d'une quatrième unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile pour 2024, sans préciser quels seraient les moyens mis à disposition pour les ressources humaines, le recrutement, la formation et l'activité. Les unités de sécurité civile sont essentielles pour assurer la sécurité et la protection des citoyens en cas de catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence en France comme à l'international. Elles sont formées de professionnels hautement qualifiés, lesquels ont acquis une expérience et une expertise au fil des ans. Pour exemple, l'U.I.I.S.C.7 de Brignoles est composée d'une compagnie de commandement, d'administration et de soutien, d'une compagnie d'intervention spécialisée et de trois compagnies d'intervention risques naturels et risques technologiques capables d'intervenir en moins de 3 heures sur le territoire national ou à l'étranger, aussi bien sur les feux de forêt, le sauvetage-déblaiement, les risques technologiques et sanitaires, le traitement de l'eau, les inondations, en appuis travaux ou en pilotage de drones. En conséquence, il est primordial de ne pas négliger les moyens nécessaires pour garantir l'efficacité de toutes les unités de sécurité civile, y compris la nouvelle unité en projet. Il est donc crucial que le ministère de l'intérieur et des outre-mer mette en place les ressources nécessaires pour garantir que toutes les unités disposent des moyens suffisants pour remplir leur mission en toute efficacité et pour assurer la protection et la sécurité des citoyens en toutes circonstances. Dans cette optique, il lui demande quelles ressources il mettra à disposition pour garantir l'efficacité de la nouvelle unité de sécurité civile annoncée par le Président de la République en octobre 2022.

Texte de la réponse

Le 28 octobre 2022, après une saison exceptionnelle de feu de forêt, le Président de la République a annoncé la création d'une nouvelle UIISC d'ici 2024. L'objectif visé est de créer un régiment à valeur égale à l'UIISC1 ou l'UIISC7, soit 565 militaires, volume éprouvé permettant de disposer d'une compagnie polyvalente opérationnelle d'astreinte immédiate. Le 2 août dernier, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer s'est déplacé à Libourne (33) en région Nouvelle-Aquitaine afin d'annoncer la localisation de la nouvelle unité au sein du quartier Lamarque. A moins de 18 mois de l'inauguration de ce nouveau régiment, les travaux préparatoires de la DGSCGC ont permis de poser les bases nécessaires à la montée en puissance de cette UIISC. L'ensemble des études menées a permis d'identifier le rythme, les coûts, les volumes RH par spécialité et une appréciation technique pour sélectionner le site adéquat. De manière à optimiser la couverture opérationnelle nationale et faire face aux grands incendies, il a été décidé d'implanter la 4ème unité dans le grand bassin du Sud-Ouest. En liaison avec le SGAMI local, le recrutement anticipé d'un programmeur en avril 2023 a permis de prendre en compte les spécificités immobilières du fonctionnement d'une UIISC. Afin d'appuyer la décision politique de localisation, une commission de sélection constituée du préfet de zone Nouvelle-Aquitaine, du Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises et d'un officier général de l'armée de Terre, a entendu, fin mai, les représentants des villes candidates à l'accueil de la future unité. A l'issue des travaux de cette commission et sur la base de ses résultats, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a choisi la commune de Libourne pour accueillir les sapeurs-sauveteurs. Il convient désormais de confronter l'infrastructure théorique d'une UIISC à l'infrastructure

pratique du quartier Lamarque dans un calendrier particulièrement serré. Afin d'atteindre un format de 565 militaires, une manœuvre RH est conçue en lien avec l'armée de Terre sur une trajectoire 2023-2027. Elle prévoit un recrutement local s'appuyant sur l'attractivité du métier dans la région et l'amorce de travaux de mutation de l'encadrement. Dans cette perspective, un recrutement anticipé en 2023 a pu être lancé dans de bonnes conditions et sera poursuivi en 2024 pour permettre la mise en place d'un échelon de préfiguration correspondant à une compagnie et son soutien associé. Puis en termes de cadencement, une compagnie et son soutien seront créés chaque année, jusqu'en 2027. Le coût lié à la création de l'UIISC4 est évalué par la DGSCGC, pour le programme 161 à 321,5 millions d'euros sur 5 ans.

Données clés

Auteur : [M. Frank Giletti](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8298

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4569

Réponse publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 10007